

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

Délibération
n° 2006.06.160

**Site du Grand Girac
- Pépinière
d'entreprises et
parc club :
Approbation du
règlement et des
tarifs des
prestations**

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Guy DUPUIS, Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

Excusé(s) :

Louis DESSET, Didier LOUIS, Gérard MARQUET,

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**SITE DU GRAND GIRAC - PEPINIERE D'ENTREPRISES ET PARC CLUB : APPROBATION DU
REGLEMENT ET DES TARIFS DES PRESTATIONS**

Le règlement intérieur de la pépinière d'entreprises du Grand Girac est un document de référence concernant l'ensemble des biens et services. Il a une portée générale et a notamment pour objet :

- De définir les parties privatives affectées à l'usage exclusif de chaque contractant, les parties communes, et définir les lots composant le bâtiment.
- D'établir les droits et obligations des contractants (résidant sous convention) tant dans les parties communes que dans les parties privatives,
- De préciser le fonctionnement de la pépinière d'entreprises, des différents outils mis à disposition des résidents, et rappeler le rôle du gestionnaire

Ce document complète la convention d'occupation. Les contractants devront, après en avoir pris connaissance, s'engager formellement à le respecter par signature entre le gestionnaire et chaque résident.

De plus, pour permettre un fonctionnement optimal de la pépinière, des prestations payantes, et « à la carte » seront proposées à chaque résident. Elles seront assurées par le gestionnaire, la Société Interface qui sera désignée régisseur.

La liste des prestations est détaillée en annexe joint.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1^{er} juin 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 13 juin 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER le règlement intérieur de la pépinière

D'APPROUVER la liste et les tarifs des prestations de la pépinière

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

30 juin 2006

Affiché le :

03 juillet 2006